

La Direction vous répond

Pouvez-vous nous préciser votre plan d'actions et les délais associés pour réduire les nuisances sonores dans le bâtiment montage ?



Ce point a fait l'objet de diverses présentations en CHSCT. La cartographie du bruit au montage a tout d'abord montré que nous sommes, pour l'ensemble du bâtiment, sous les seuils légaux pour lesquels un plan d'action est obligatoire. A ce jour, des actions sont toutefois engagées : arrêt des convoyeurs pendant les pauses, commande d'une valeur de 52 k€ pour insonoriser les groupes de ventilation des bancs de QCP (les travaux seront réalisés pour fin 2011). Les autres pistes d'actions concernent l'insonorisation des convoyeurs et le travail sur les moyens logistiques : nous ne disposons pas de délai précis sur ces dossiers.

Avis CFDT: Des avancées concrètes sont en cours mais il faudra aller plus loin dans le plan d'action, l'atelier est vraiment trop bruyant. Vos élus CFDT resteront vigilants sur ce dossier.

Votre avis nous intéresse, contactez la CFDT

Retrouvez nos publications sur notre site :

www.cfdtpsarennes.fr